

AUTOUR DE



LA MAIRIE

Le bulletin d'informations des Soliaciens de Septembre 2023

MEMO

Ouverture Mairie

Jedi :

13H00 à 17H00

Vendredi :

10H00 à 12H00

13H30 à 16H30

Tél :

03.29.80.52.76

Mail :

mairie.souilly@orange.fr

Ouverture Agence postale

Du lundi au samedi :

9H00 à 11H30

Fermée le mercredi

Horaires travaux de bricolage

Lundi au vendredi :

8H00 à 12H00

14H00 à 20H00

Samedi :

9H00 à 12H00

14H00 à 19H00

Dimanche et jours fériés :

10H00 à 12H00

Collecte déchets

Ordures ménagères

Les mercredis de semaine
impaire

Sacs jaunes

lundis de semaine paire

MODIFICATION HORAIRE DE MAIRE

Madame Massini, notre secrétaire de mairie, quitte notre collectivité afin de pouvoir se rapprocher de son domicile. Une nouvelle secrétaire arrivera au 2 janvier 2024.

Les horaires d'ouverture vont être impactés jusqu'au 31 décembre, à partir du 1^{er} octobre 2023, le secrétariat sera ouvert :

- le jeudi après-midi de 13h00 à 17h00,
- le vendredi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Nous reviendrons vers vous avec les nouveaux horaires d'ouverture qui seront mis en place début 2024.

Pour rappel et si besoin, des rendez vous peuvent être pris en dehors des heures d'ouverture, vous pouvez contacter la mairie par téléphone (message téléphonique) ou envoyer un email à mairie.souilly@orange.fr
Merci de votre compréhension.

RECEPTION PANNEAUX

Le lundi 25 septembre dernier, s'est déroulé une cérémonie de réception de deux panneaux routier de la Commission Régulatrice Automobile de la première guerre mondiale, en collaboration avec l'association du musée de la voie sacrée de notre village. Ces panneaux, mis à disposition à titre gracieux par un particulier qui s'est chargé de leur remise en état, seront installés à terme, dans le hall du camion Latil sur la voie sacrée où ils ont servi il y a plus de 100 ans.

RAPPEL

Il est interdit de laisser divaguer les chiens. Ceux-ci doivent être tenus en laisse et muselés si leur catégorie les y oblige. Il est également interdit de les laisser divaguer sur les terrains privés (même si ceux-ci ne sont pas clôturés). Leurs déjections doivent être systématiquement ramassées (y compris pour les animaux de petites tailles).

MEMO

Ouverture Mairie

Jeudi :

13H00 à 17H00

Vendredi :

10H00 à 12H00

13H30 à 16H30

Tél :

03.29.80.52.76

Mail :

mairie.souilly@orange.fr

Ouverture Agence postale

Du lundi au samedi :

9H00 à 11H30

Fermée le mercredi

Horaires travaux de bricolage

Lundi au vendredi :

8H00 à 12H00

14H00 à 20H00

Samedi :

9H00 à 12H00

14H00 à 19H00

Dimanche et jours fériés :

10H00 à 12H00

Collecte déchets

Ordures ménagères

Les mercredis de semaine
impaire

Sacs jaunes

lundis de semaine paire

COLLECTE DES DECHETS

Merci de respecter le calendrier de collecte des déchets, celui-ci est disponible en mairie ou via l'application Panneau Pocket. Nous pouvons vous le faire parvenir en format papier ou par email, n'hésitez pas à nous le faire savoir.

- Pour les déchets ménagers, collectés le mercredi en semaine impaire, seuls les containers pucés sont ramassés, les sacs standards disposés à côté ne le sont pas, hormis les sacs spécifiques achetés en CODECOM (03.29.85.73.90).
- Pour les sacs jaunes, collectés le lundi en semaine paire, tous les déchets acceptés figure sur le sac lui-même. Attention, toutes les CODECOM n'ont pas le même prestataire de traitement ce qui implique des différences entre les déchets ramassés (par exemple, les cartons ne sont pas acceptés chez nous contrairement à d'autres communes).
- Pour les déchets types verres, cartons et vêtements ; doivent être déposés dans les bornes du village. Merci de ne pas laisser vos déchets à côté des bornes si celles-ci sont pleines, y compris les sacs de vêtements.
- Pour tous les déchets non cités ci-dessus et les encombrants, vous avez accès à la déchèterie La Grimoirie (située derrière le magasin Feu Vert à Verdun). Rendez-vous sur le site internet de la CODECOM pour plus d'informations, sur l'onglet environnement puis déchetterie : valdemeusevoiesacree.com.

PERMANENCE CONCILIATEUR

M. CREPLET, conciliateur de justice, tiendra une permanence à la Mairie 53 voie Sacrée, le jeudi 5 octobre, le jeudi 16 novembre et le jeudi 7 décembre 2023, de 9h00 à 10h30.